

AVIS PUBLIC



Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Bécancour

AVIS PUBLIC vous est donné par le soussigné André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Bécancour, qu'un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Bécancour a été déposé lors de la séance régulière du conseil des maires du 9 janvier dernier.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la MRC, soit : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres employés, les élus de la MRC et les citoyens, la loyauté envers la MRC, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la MRC.

Outre les obligations générales (diligence, intégrité, honnêteté, tenue vestimentaire), le projet de règlement inclut aussi des obligations particulières relatives aux conflits d'intérêts, à l'interdiction d'avantages, à la discrétion et confidentialité, à l'interdiction d'utilisation des ressources de la MRC, au respect des personnes, à la loyauté et à la sobriété.

Le projet de règlement traite également des manquements et sanctions et établit aussi un mécanisme de plainte.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Bécancour (3689-1, boulevard Bécancour, Bécancour) ainsi qu'aux bureaux des municipalités composant la MRC aux heures régulières d'affaires.

Le règlement sera adopté lors de la prochaine séance du conseil des maires qui aura lieu le **13 février 2013** à compter de 20h00.

Donné à Bécancour ce 23 janvier 2013.

André Roy, *MBA*
Directeur général et secrétaire-trésorier